



05160 PONTIS

Tél / Fax : 04.92.44.26.94

[mairiedepontis@wanadoo.fr](mailto:mairiedepontis@wanadoo.fr)

[www.pontis.fr](http://www.pontis.fr)

Séance ouverte à 20h09

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014 à 20H00

### SEANCE DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le **vendredi 17 avril à 20H00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **PONTIS** dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session **ordinaire** sous la Présidence de **Monsieur Georges Gambaudo**, Maire de la Commune.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Andrée FAVRE-FERNANDEZ, Muriel BAZIRE, BURTON Gilles, SARRAZIN Christian, SAUNIER Vincent, FLUCHERE Frédéric.

**Absent** :

**Excusé** :

**Secrétaire de séance** : Madame Andrée FAVRE-FERNANDEZ

Monsieur le Maire fait lecture de la « charte de l' élu local »

Une charte de l' élu local a été créée, qui rappelle, en 12 points, les grands principes déontologiques à respecter dans l' exercice du mandat. Cette charte est lue lors de la première réunion du conseil municipal par le maire immédiatement après son élection. En voici les termes précis.

1 – Afin de mettre en œuvre le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la république, les élus locaux siègent en vertu de la loi et doivent à tout moment agir conformément à celle-ci.

2 – Dans l' exercice impartial de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, direct ou indirect, ou tout autre intérêt particulier. Il s' abstient d' exercer ses fonctions ou d' utiliser les prérogatives liées à son mandat dans un tel intérêt particulier.

3 – L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires faisant l'objet d'un examen par l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 – L'élu local exerce ses fonctions avec dignité, probité et intégrité.

5 – L'élu local garantit un exercice diligent et transparent de ses fonctions. Il participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

6 – Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local respecte les compétences et prérogatives de tout autre élu ou de tout agent public. Il s'oppose à la violation des principes énumérés par la présente charte par tout élu ou tout agent public dans l'exercice de ses fonctions.

7 – L'élu local s'abstient d'utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins, notamment personnelles, électorales ou partisans.

8 – Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de tout comportement constitutif de corruption active ou passive tel que défini par la législation nationale ou internationale.

9 – L'élu local s'engage à respecter la réglementation budgétaire et financière, gage de la bonne gestion des deniers publics.

10 – Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

11 – L'élu local rend compte aux citoyens des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

12 – Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale.

➤ *Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil Municipal*

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations qui en ont découlé à savoir l'élection de monsieur Georges Gambaudo, maire de la commune de Pontis et de monsieur Gilles Burton, premier adjoint. Les Conseillers ont signé le relevé des délibérations.

➤ *Nomination des membres du CCAS*

Membres élus :                   Monsieur Sarrazin Christian  
  Monsieur Burton Gilles  
  Monsieur Frédéric Fluchère

Membres non élus : Madame Sarrazin Mireille  
  Monsieur Roger Igel  
  Madame Andrée Hugues

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, accepte cette désignation

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Désignation des membres de la commission d'appel d'offre.*

Monsieur le Maire en est le président.

Titulaires :	M. Sarrazin Christian	Suppléants :	Mme Muriel Bazire
	M. Fluchère Frédéric		M. Vincent Saunier
	M. Burton Gilles		Mme Andrée Favre-Fernandez

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte cette désignation.

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Désignation du délégué du Pays Sud*

Mme Muriel Bazire

Mme Andrée Favre-Fernandez

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte cette désignation.

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Désignation des délégués SDE04*

Titulaires : M.Christian Sarrazin

Suppléant : Mr Vincent Saunier

M.Gilles Burton

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte cette désignation

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Désignation d'un correspondant « défense »*

Titulaire : Vincent Saunier

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte cette désignation

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Désignation d'un correspondant « Grippe Aviaire »*

Titulaire : Vincent Saunier

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte cette désignation

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Désignation des délégués locaux auprès du CNAS*

Collège des élus : M. Georges Gambaudo

Collège des agents : Mme Sandrine Bequet

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte cette désignation

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Désignation d'un élu correspondant à l'association des communes forestières (COFOR)*

Titulaire : M. Gilles Burton

Suppléant : M. Christian Sarrazin

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte cette désignation

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ *Contribution 2014 au fond de solidarité pour le logement*

Le fond de solidarité pour le logement (FSL), permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées une aide financière pour l'accès ou le maintien dans leur logement. En cas d'impayés des loyers et des charges.

Le conseil général sollicite notre participation au FSL à hauteur de 0.61€ par habitant, soit 51.24€ pour la commune. Ce montant est versé à la CAF.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal accepte sa contribution en faveur du FSL.

VOTE : voix contre : 1 Abstentions : 0 Voix pour : 6  
V. Saunier

➤ Participation aux cantines scolaires année 2013/2014

Le budget de la commune prend en charge 50% des frais de repas pris à la cantine scolaire de Savines-le-Lac et ce, pour les élèves de la commune de Pontis scolarisés en primaire. M. Sarrazin demande quels sont les critères d'attribution. Les sommes attribuées à chaque famille ne tiennent pas compte du quotient familial.

Actuellement deux enfants de la commune sont concernés par cette mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette prise en charge.

VOTE : voix contre : 0 Abstentions : 0 Voix pour : 7

➤ Demande de subvention pour la voirie communale

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer une demande de subvention ayant pour objet la réfection des voiries des lieux dits « les Notaires » et « L'Adroit ».

Le coût global des projets s'élève à la somme de 25.289,67€ HT répartie de la façon suivante :

- Les Notaires : 15603,50€ HT
- L'Adroit : 9.686,17€ HT.

La demande de subvention s'élève :

- |                   |     |               |
|-------------------|-----|---------------|
| - Département     | 80% | 20.231,74€ HT |
| - Région          | 0%  | 0,00€ HT      |
| - Etat –DETR      | 0%  | 0,00€ HT      |
| - Autofinancement | 20% | 5.057,93€ HT  |

Trois entreprises ont remis leur devis à savoir, « La Routière du Midi », « Colas », et « Charles Queyras ».

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal appuie cette demande à l'unanimité.

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 7

➤ Vote des taxes

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal a fixé les trois taxes :

Taxe d'habitation : 3.07 % (Taxe 2013 : 3 %)

Taxe foncière (bati) : 7.80 % (Taxe 2013 7,74 %)

Taxe foncière (non bati) : 35.00 % (Taxe 2013 34,52 %)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte cette proposition d'augmentation.

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 1

Voix pour : 6

A. Favre-Fernandez

➤ Demande de subvention des associations

Les demandes de subventions ont été retenues pour les associations suivantes, ainsi que le montant alloué :

ADMR :	150.00€
Sapeurs-pompiers de Savines-le-Lac	100.00€
Les p'tits Bouts :	100.00€
Rimachays :	150.00€

Le montant des subventions s'élève à 500,00€.

M. Gilles Burton, Président des Rimachays, n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte ces demandes de subventions.

VOTE : voix contre : 0

Abstentions : 1

Voix pour : 5

V. Saunier

➤ Subvention communale versée au budget du CCAS

Un débat intéressant s'installe concernant le versement de la subvention de 11500 € au CCAS des 4 communes. Cette somme représente 10% de notre budget actuel. De ce fait il est difficile pour la commune d'y faire face. Le maintien de ce montant auprès de cet organisme est mis aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

<b>VOTE : voix contre :2</b>	<b>Abstentions : 4</b>	<b>Voix pour : 1</b>
Mme A.Favre-Fernandez	M. G. Gambaudo	M. Gilles Burton
Mme Muriel Bazire	M. C. Sarrazin	
	M. F. Fluchère	
	M. V Saunier	

Le maintien du montant est rejeté.

Après un débat quant au nouveau montant de cette subvention pour l'année 2014, il est proposé que :

- 1- Monsieur le Maire reprenne la négociation de la convention avec le CCAS des 4 communes.
- 2- Compte tenu de nos moyens financiers nous ne pouvons mettre au vote qu'une subvention de 5000.00 € dont 4500.00 € au CCAS des 4 communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

<b>VOTE : voix contre : 0</b>	<b>Abstentions : 1</b>	<b>Voix pour : 6</b>
	M. G. Burton	

La proposition est acceptée à hauteur de 5000.00 € au CCAS de Pontis dont 4500.00 € au CCAS des 4 communes.

Budget Commune – Section d'exploitation Dépense :

Article 657362 : - 5000.00 €

Budget CCAS – Section d'Exploitation Recette :

Article 747 : - 5000.00 €

➤ Subvention communale versée au budget de l'eau

Pour équilibrer le budget de l'eau et ce, malgré l'augmentation adoptée le 23 novembre 2012, il est nécessaire de voter une subvention de 10.000,00 €.

Section investissement :

La principale dépense concerne le réservoir de l'Adroit. Le montant s'élève à 62.000,00€. La commune est autorisée à engager les travaux sans pour autant pouvoir estimer la hauteur des subventions à venir.

Les élus constatent que le problème sera à régler en urgence dans le prochain budget.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte le montant de cette subvention.

VOTE : voix contre : 0                      Abstentions : 0                      Voix pour : 7

➤ Vote du budget de l'eau

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal approuve le budget de l'eau qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	25.964,00 €
	Recettes	25.964,00 €

Section d'investissement :	Dépenses	66.908,00 €
	Recettes	66.908,00 €

VOTE : voix contre : 0                      Abstentions : 2                      Voix pour : 5

Mme A.Favre-Fernandez

Mme Muriel Bazire



- Assemblée générale des gîtes de France se tiendra le 16 mai 2014 à 9h30 à MEZEL.

- [www.Covoiturage04.fr](http://www.Covoiturage04.fr)

La création récente du site départemental de covoiturage dans le cadre de l'Agenda 21 des Alpes de Haute-Provence porté par le Conseil Général.

**www.covoiturage.fr**

- Planning des gîtes communaux.

Monsieur Le maire demande aux élus de mettre en place un planning afin d'accueillir la clientèle venant y séjourner, de leur remettre les clés à l'arrivée et reprise des clés au départ avec l'état des lieux.

- Commission communication :

Monsieur le Maire demande à ce qu'une commission communication avec la population de Pontis soit mise en place rapidement.

- Réunions en mairie :

Monsieur le maire propose que les réunions ayant lieu à la mairie soit organisée le Jeudi à 20h.

La séance est levée à : 23h26

Secrétaire de séance

Andrée FAVRE-FERNANDEZ